

SÉANCE DU 6 JUIN 2013

Nombre de conseillers en exercice : **18**

Nombre de conseillers présents : **14**

Nombre de conseillers de votants : **16**

Date de la convocation : **30 mai 2013**

Date d'affichage de la convocation : **30 mai 2013**

L'an deux mil treize, le six juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

Étaient présents : MM. RUELLAN Jean-Claude, BARBY Éric, MONTIGNÉ Claude, DESHAYES Jean-Yves, LEFEUVRE André, BESSIN Pascal, RÉGEARD Loïc, BEDEL Didier, MASSON Jean-Paul, NIVOL Nadine, GASCOIN Laurence, ROZE Marie-Paule et HOUIT Yolande.

Absents excusés : CROQUISON Sébastien (a donné procuration à M. MONTIGNÉ Claude), de LORGERIL Olivier (a donné procuration à M. BLANCHARD André).

Absents : M. SAUVEUR Patrice et Mme GRIMBELLE Hélène

Un scrutin a eu lieu ; M. MONTIGNÉ Claude a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 mai 2013
- Élection du secrétaire de séance

- 1- Centre aéré juillet 2013 : convention de partenariat avec UFCV
- 2- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques
- 3- Etude des propositions bancaires – emprunt futur ALSH/ extension de l'école
- 4- Rapport d'activités de la SADIV : lotissement de la Champagne du Moulin à Vent
- 5- Avancement des travaux
- 6- Informations et questions diverses

I- CENTRE AÉRÉ – CONVENTION DE PARTENARIAT ÉTÉ 2013 (N°31-2013)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention de partenariat et de coopération pour une mission d'animation territoriale dans le cadre du centre de loisirs en juillet prochain (du lundi 8 juillet au vendredi 2 août). Pour l'année 2013, le montant de la participation est évalué en fonction des estimations prévisionnelles de fréquentation des activités (moyenne de 26 enfants par jour) et s'élève à 7 196 € TTC. L'UFCV souhaite que soit étudiée leur proposition.

Compte tenu du bilan d'activités 2012, l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de l'UFCV pour un montant de 7 196 € (participation communale),
- **DEMANDE** que les enfants des communes extérieures bénéficient des mêmes conditions tarifaires que celles proposées aux enfants de Pleugueneuc,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet et tout autre document se rapportant à ce dossier.

Une discussion s'engage autour de la réforme des rythmes scolaires. Quelles animations seront proposées ? il existe déjà sur le territoire des structures offrant du péri-éducatif (SIM, OSBR ...).

M. le Maire précise qu'un questionnaire sera distribué aux familles accompagné des enjeux de la réforme.

II- ACQUISITION VÉHICULE BENNE ET COFFRE – SERVICES TECHNIQUES (N°32-2013)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 7 mai dernier, il avait été évoqué l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques, de type camion avec benne et coffre.

Après consultation, le garage de Pleugueneuc nous propose le modèle suivant :

Caractéristiques :

Marque Renault ; 1^{ère} mise en circulation : 27.08.2009 ; modèle Mascott DXI 130 benne et coffre ; cv : 10 ; kilométrage parcouru : 89 259 km

Accessoires :

Fabrication et installation de grilles, fabrication, peinture et carrosserie sur benne AR et pose du logo communal, gyrophare

Observations :

Contrôle technique, révisions mécaniques et préparation intérieure et extérieure, garantie d'un an

Prix de vente : 17 000 € HT soit 20 332 € TTC (le coût de la carte grise est inclus).

Entendu cet exposé, l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition susnommée pour l'acquisition du véhicule technique pour un montant de 17 000 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le bon de commande et tout autre document se rapportant à ce dossier.

III- BUDGET COMMUNAL 2013 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (N°33-2013)

M. le Maire précise que l'acquisition du véhicule technique n'avait pas été budgétisée.

A ce titre, il convient de prendre une décision modificative.

Vu le budget communal 2013,

Vu les crédits insuffisants au programme **034 : acquisition matériels techniques**,

Vu les crédits disponibles en dépenses imprévues,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de procéder au virement des crédits suivants :

➔ Décision modificative n°1

MONTANT	A PRÉLEVER AU	POUR INSCRIRE AU
21 000 € Matériel	020 dépenses imprévues	2158-034

IV- RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SADIV - EXERCICE 2012 **OPÉRATION DU LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN A VENT (N°34-2013)**

M. Régeard Loïc, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte rendu d'activité au 31 décembre 2012 du lotissement « la Champagne du Moulin à Vent » (disposition prévue à l'article 18 de la convention publique d'aménagement signée le 25 avril 2003 avec la SADIV).

Celui-ci comporte plusieurs chapitres :

1^{ère} partie :

- Informations descriptives et administratives de l'opération (objet, date d'effet et durée de la convention publique d'aménagement, rémunération de la société, garantie des emprunts, état des procédures et rappel historique de l'opération)
- Plan de composition de l'opération du lotissement 1^{ère} tranche & 2^{ème} tranche
- Photographies chantier de viabilisation

2^{ème} partie : Réalisations de l'exercice 2012 et prévisions

- État des dépenses et recettes au 31 décembre 2012
- Prévisions des dépenses et recettes en 2013
- Analyse de l'évolution conjoncturelle du bilan

3^{ème} partie : Annexes

- Acquisitions au 31.12.2012
- Bilan et plan de trésorerie 2012
- Commercialisation : état des ventes au 31.12.2012 – lotissement Champagne du Moulin à Vent 1^{ère} tranche
- Commercialisation : état des ventes au 31.12.2012 – lotissement Champagne du Moulin à Vent 2^{ème} tranche

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **PREND ACTE** du bilan d'activité au 31 décembre 2012 du lotissement « la Champagne du Moulin à Vent - 1^{ère} et 2^{ème} tranches », présenté par la SADIV,

L'année 2013 devrait être marquée par :

- *la poursuite de la commercialisation (1 lot pour la tranche I et 10 lots pour la tranche II)*
- *la remise des ouvrages à la collectivité. Il conviendra pour la Sadiv de procéder à la remise des ouvrages publics à la collectivité. L'ensemble des éléments rétrocédés entrera alors dans le patrimoine de la commune.*

En 2014, la commune devra prévoir le rachat des lots libres qui, d'ici la fin de la convention (date arrêtée au 24.04.2014), ne seraient pas vendus par la Sadiv.

Ceci, dans le cadre d'une participation d'équilibre arrêtée à 216 249.00 €. Ce montant pourra être réévalué à la baisse dans le cas où les cessions seraient plus importantes que prévu en 2013 et 2014.

- **APPROUVE** le plan de trésorerie actualisé au 31 décembre 2012,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

V- PRÊT 2013 - AUTORISATION D'EMPRUNT (N°35-2013)

Objet : réalisation d'un prêt de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour le financement de l'extension de l'école et de la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (opération d'investissement inscrite en 2013).

Le Conseil Municipal de Pleugueneuc, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère pour le financement de l'extension de l'école et de la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement.

M. André Blanchard, Maire de Pleugueneuc, est invité à réaliser auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, un emprunt d'un montant de 300 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 45 trimestres
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt cite gestion fixe : 3.52 %
- Amortissement constant du capital
- 1^{ère} échéance : 7 640 €
- remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance moyennant une indemnité actuarielle
- commission d'engagement : 0.15 % du montant du prêt
- possibilité de déblocage des fonds en plusieurs fois

A cet effet, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. André Blanchard, Maire, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VI- INFORMATIONS DIVERSES

- Renonciation - droit de préemption urbain** : 6 rue du Bourg section AC n°180
- Travaux d'assainissement – centre bourg** : le début des travaux réalisés par l'entreprise TP – CE, est prévu à partir du 17 juin et ce jusqu'au 26 juillet 2013. La route sera déviée à partir de « Tournebride ». Un alternat sera mis en place rue du Bourg et rue Chateaubriand. Un local de décontamination amiante sera installé chez M. Pierre Pinault, rue Chateaubriand. Toutefois, une partie de la canalisation ne sera pas enlevée en raison de sa proximité avec le réseau du gaz de ville.

c) Presbytère

M. le Maire évoque l'attribution d'un logement de type 2 aux jardins du presbytère. Deux appartements de plain-pied sont soumis aux conditions P.L.A.I. (ressources annuelles inférieures à 10 800 €) ce qui engendre des difficultés pour trouver des locataires.

Par ailleurs, il fait part des petits espaces verts situés derrière le presbytère (présence d'animaux, abris divers). Ces derniers sont déjà dégradés. Il serait plus judicieux de poser un dallage constituant ainsi

une terrasse (entretien facilité). Il est demandé à M. le Maire de prendre contact auprès des services HLM La Rance pour évoquer cette option.

- d) **Lotissement « Les Pierrettes »** : dossier Jean concernant l'assainissement. Un rendez-vous avec un conciliateur est prévu le 20 juin prochain à 16 heures.
- e) Réfection de la peinture de **la signalisation horizontale** en cours
- f) Pose de la **signalisation verticale** en cours – en campagne
- g) **Réfection des trottoirs** – rue de Rennes – par la société Le Hagre à partir du 10 juillet prochain
- h) **Parking du cimetière** : véritable « mare » au moment des précipitations ! Une grille est à poser pour capter les eaux du parking.
- i) **Itinéraire cyclable** : lancement du marché. Plusieurs devis seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal en juillet prochain.
- j) **Travaux de voirie** : PATA (15 jours de retard) et les enrobés seront réalisés mi-juillet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur André BLANCHARD déclare la session close.

La séance est levée à 22 heures.

Vu le Maire,

Compte-rendu affiché le 10 juin 2013.